

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 janvier 2026 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

1	AIX-LES-BAINS	T	ANCI AUX Christèle	Départ après délibération 39
2	AIX-LES-BAINS	T	BERETTI Renaud	Pouvoir de Alain MOUGNIOTTE
3	AIX-LES-BAINS	T	BRAUER Michelle	
4	AIX-LES-BAINS	T	CAMUS Gilles	Pouvoir de Marina FERRARI
5	AIX-LES-BAINS	T	CARDE Daniel	Arrivé après la délibération 1
6	AIX-LES-BAINS	T	FRAYSSE Claudie	
7	AIX-LES-BAINS	T	FRUGIER Michel	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
8	AIX-LES-BAINS	T	GIMENEZ André	
9	AIX-LES-BAINS	T	GUIGUE Thibaut	
10	AIX-LES-BAINS	T	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
11	AIX-LES-BAINS	T	MOREAUX-JOUANNET Isabelle	
12	AIX-LES-BAINS	T	PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET
13	AIX-LES-BAINS	T	POILLEUX Nicolas	
14	AIX-LES-BAINS	T	VIAL Jean-Marc	
15	BOURDEAU	T	DRIVET Jean-Marc	
16	BRISON SAINT INNOCENT	T	CROZE Jean-Claude	
17	BRISON SAINT INNOCENT	T	MASSONNAT Marthe	Départ après délibération 39
18	CHANA Z	T	HUSSON Yves	
19	CHINDRIEUX	T	BARBIER Marie-Claire	
20	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	JACQUIER Nicolas	Pouvoir de Danièle BEAUX-SPEYSER
21	ENTRELACS	T	BRAISSAND Jean-François	Départ après délibération 25
22	ENTRELACS	T	COCHET Claire	
23	ENTRELACS	T	GERBELOT Gaëlle	Départ après délibération 25
24	ENTRELACS	T	GRANGE Yves	
25	ENTRELACS	T	GUIGUE Jean-Marc	Départ après délibération 28
26	GRESY-SUR-AIX	T	MAITRE Florian	Pouvoir de Julie NOVELLI à partir de la délibération 38
27	GRESY-SUR-AIX	T	PIGNIER Colette	
28	GRESY-SUR-AIX	T	POURCHASSE Patrick	
29	GRESY-SUR-AIX	T	TROQUIER Chrystel	
30	LA BIOLLE	T	NOVELLI Julie	Départ après délibération 37
31	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	MORIN Bruno	
32	LE BOURGET DU LAC	T	LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	Départ après délibération 38
33	LE BOURGET DU LAC	T	MERCAT Nicolas	Pouvoir de Sandrine RAMEL
34	LE BOURGET DU LAC	T	SIMONIAN Édouard	
35	LE MONTCEL	T	HUYNH Antoine	Départ après délibération 39
36	MERY	T	FONTAINE Nathalie	

37	MERY	T	ROULET Stéphane	
38	MOUXY	T	BONICI José	Pouvoir de Armelle PERSON
39	ONTEX	T	CARRIERE Christiane	
40	RUFFIEUX	T	ROGNARD Olivier	
41	SAINT OFFENGE	T	GELLOZ Bernard	Départ après délibération 37
42	SAINT OURS	T	ALLARD Louis	Départ après délibération 39
43	SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	T	DILLENSCHNEIDER Gérard	
44	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	TOUGNE-PICAZO Brigitte	Pouvoir de Daniel CLERC
45	TRESSERVE	T	LOISEAU Jean-Claude	
46	TRESSERVE	T	MOULIN Annie	Départ après la délibération 25
47	TRESSERVE	T	ROUSSEL Christian	
48	TREVIGNIN	T	CHAPUIS Nicolas	
49	VIONS	T	ARRAGAIN Manuel	
50	VIVIERS DU LAC	T	AGUETTAZ Robert	
51	VIVIERS DU LAC	T	SCAPOLAN Martine	
52	VOGLANS	T	BERNON Martine	
53	VOGLANS	T	MERCIER Yves	

25 communes présentes

Absents excusés :

MOUXY Armelle PERSON

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 13 janvier 2026, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 47 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 52 présents et 8 procurations

Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 24 Année : 2026
Exécutoire le : 05 FEV. 2026
Publiée / Notifiée le : 05 FEV. 2026
Visée le : 03 FEV. 2026

FINANCES
Budget Port
AP/CP040 – Réaménagement Port des 4 Chemins – Révision n°4

Monsieur le Président rappelle que le projet de réaménagement du port des 4 chemins, situé sur la commune de Viviers-du-Lac, a pour but de créer une infrastructure portuaire de qualité en rénovant, en modernisant et en sécurisant le port à flots ainsi que ses équipements, tout en répondant aux normes environnementales.

Cet ouvrage, une fois réhabilité, permettra de transférer les bateaux du port de Mémard afin de sécuriser le captage d'eau potable, mais également de mutualiser sur un même site, pour un meilleur service aux usagers, les mises à l'eau, une zone de carénage, la capitainerie...

Il permettra en outre de créer un port à sec innovant et moderne.

Cette opération devant se réaliser sur plusieurs exercices, celle-ci est pilotée par AP/CP.

Le dernier montant de l'Autorisation de Programme était fixé à 8 500 000 € HT.

Monsieur le Président propose les crédits de paiement de l'année au regard des réalisations 2025. Le montant de l'AP est réévalué au stade de l'avant-projet à 8 900 000 euros HT.

Les montants et leur programmation sont précisés dans le tableau annexé.

Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 17 septembre 2024 portant ouverture de l'APCP,

Vu la délibération du 28 janvier 2025 portant révision n°1 de l'APCP pour ajustement du calendrier de réalisation,

Vu la délibération du 25 mars 2025 portant révision n°2 de l'APCP pour ajustement du calendrier de réalisation,

Vu la délibération du 23 septembre 2025 portant révision n°3 de l'APCP augmentation du montant de l'AP,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la révision des crédits paiements de l'APCP relative au Réaménagement du port des 4 Chemins.

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 53
- Présents et représentés : 61
- Votants : 61
- Pour : 61
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 27 janvier 2026

Le Président,
Renaud BERETTI

Le secrétaire de séance,
Florian MAITRE



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DELIBERATION 24 : BUDGET PORTS - AP/CP040 - REAMENAGEMENT PORT DES 4 CHEMINS - REVISION N.4

Date de transmission de l'acte : 03/02/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 03/02/2026

Numéro de l'acte : d5726 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260127-d5726-DE

Date de décision : 27/01/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Décisions budgétaires
7.1.4. Décisions modificatives

APCP040 - Port des 4 chemins révision 4 Annexe

OPERATION		Voté	Proposé
Intitulé de l'opération :	APCP040 - Réaménagement Port des 4 chemins		
Budget :	PORT		
Imputation analytique :	4_CHEMINAP		
Montant initial de l'opération :	500 000,00 euros		
Montant actualisé (révision n°1) :	500 000,00 euros →		
Montant actualisé (révision n°2) :	500 000,00 euros →		
Montant actualisé (révision n°3) :	8 500 000,00 euros ↗		
Montant actualisé (révision n°4) :	8 900 000,00 euros ↗ HT		
DEPENSES		Voté	Proposé
Dépenses réalisées 2024		94 982	94 982,10
Dépenses réalisées 2025		600 000	232 983,56
Dépenses programmées 2026		300 000	400 000,00
Dépenses programmées 2027		4 000 000	4 000 000,00
Dépenses programmées 2028		3 505 018	4 172 034,34
TOTAL		8 500 000,00	8 900 000,00
FINANCEMENTS prévus :			Proposé
Subventions attendues			0,00
F.C.T.V.A. théorique			0,00
Emprunt			4 700 000,00
Autofinancement			4 200 000,00
TOTAL			8 900 000,00